



Administration communale
de
NOMMERN

CONVOCAATION

Le Collège des bourgmestre et échevins de la commune de Nommern, conformément à l'article 12 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, prie les membres du Conseil communal d'assister à une réunion publique du conseil communal **vendredi, le 20 décembre 2019 à 15.00 heures** dans la salle des séances à la Mairie à Nommern en vue de délibérer sur les objets de l'ordre du jour suivant :

En séance publique :

1. Approbation du budget rectifié 2019 et du budget initial pour l'exercice 2020
2. Subsidés aux associations locales
3. Octroi de subsidés à diverses associations
4. Approbation d'un lotissement de terrains à Nommern, Rue de l'eau (Pecirep)
5. Approbation d'un compromis de cession de terrain à Nommern, Rue de l'Eau (Pecirep)
6. Approbation d'une convention avec projet d'exécution relative au PAP « rue de l'école » à Schrondweiler
7. Règlement communal instituant un régime d'aides financières aux personnes physiques concernant la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et la mise en valeur des énergies renouvelables dans le domaine du logement
8. Fixation du prix de vente du DVD « Chrëschtconcert 2019 »
9. Indemnité pour la mise à disposition d'un téléphone portable privé

Nommern, le 11 décembre 2019

Pour le collège des bourgmestre et échevins

le secrétaire communal
Laurent REILAND
(contreseing art. 74 LC)

le bourgmestre
John MÜHLEN

